



LE 2 AOÛT 2022

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel de Ville de Beupré au 10 995 rue des Montagnards, le mardi 2 août 2022 à 16 h 30, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire
Mme Nancy Pelletier, conseillère #1
M. Christian Blouin, conseiller #2
M. Michel Auger, conseiller #3
M. Serge Simard, conseiller #4
M. Michel Beaumont, conseiller #5
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

10314-020822 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

10315-020822 **GESTEV - VÉLIRIUM 2022 - AFFICHAGE**

ATTENDU que Gestev, mandataire délégué par la Corporation d'événement d'été de Québec, demande l'autorisation pour installer des enseignes temporaires en aluminium (format 4 X 4 pieds) pour annoncer l'évènement « Vélirium 2022 » qui se tiendra au Mont Ste-Anne du 5 au 8 août 2022;

ATTENDU que les enseignes seraient installées aux endroits suivants : sur la route 138 à l'angle de la route 360 (boul. du Beau-Pré) et sur le terre-plein central de la Route 360 à l'entrée de la station Mont Ste-Anne;

ATTENDU que les enseignes ne devront pas nuire à la visibilité des usagers de la route ni ne contrevenir au code de la sécurité routière;

ATTENDU que Gestev devra obtenir toutes les autorisations nécessaires auprès des propriétaires concernés ainsi que le ministère des Transports;

ATTENDU que Gestev devra déposer, au Service d'urbanisme de la Ville, les dessins d'atelier pour approbation avant leur installation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser l'affichage temporaire aux endroits proposés pour la période du 5 au 8 août 2022.

10316-020822 **GESTEV - VÉLIRIUM 2022 – SOIRÉES LOUNGES**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement

d'autoriser la présentation de spectacles musicaux et d'animations diverses entre le 5 août et le 8 août 2022 de 18 h à 3 h le matin. Cependant, les activités ne devront pas troubler la paix et/ou la tranquillité du voisinage ni ne faire l'objet d'aucune plainte à défaut de quoi le conseil se réserve le droit de refuser l'autorisation de tenir ces activités dans le futur. Si la Ville reçoit quelque plainte que ce soit, la présente autorisation pourra être révoquée, sur avis écrit, sans autre avis ni délai. De plus, la Sûreté du Québec devra être informée par l'organisateur de la tenue de ces événements.

10317-020822 **GESTEV – DEMANDE DE MODIFICATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE**

ATTENDU la demande de modification temporaire de la circulation routière afin d'aménager un corridor pour piéton le long de la route 360 et la mise en place d'un arrêt complet des deux côtés de la route 360 afin de permettre aux piétons de traverser la route et de rejoindre le corridor sécurisé aménagé du côté nord;

ATTENDU que toute modification visant la circulation routière sur la route 360 doit être approuvée par le ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'autoriser GESTEV à aménager un corridor pour piéton le long de la route 360 et la mise en place d'un arrêt complet des deux côtés de la route 360, le tout conditionnellement à l'obtention des autorisations nécessaires auprès du ministère des Transports pour la période du 5 au 7 août 2022.

10318-020822 **CENTRE AQUATIQUE ENTRE FLEUVE ET MONTAGNES – RÉCEPTION PROVISOIRE – AUTORISATION À SIGNATURE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux à signer le certificat de réception provisoire.

10319-020822 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 16 h 45.

Pierre Renaud
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale adjointe